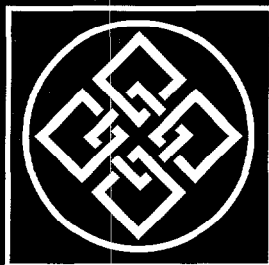


**Self-Help
Canada
Series**



**Collection
Entraide
Canada**

Groupes de soutien animés par les pairs pour les femmes victimes de violence

Qu'est-ce que la violence faite aux femmes?

Les termes utilisés pour décrire la violence faite aux femmes dans une relation de couple peuvent varier. On parle parfois d'infractions commises envers la conjointe, de femmes victimes de violence conjugale ou de femmes maltraitées. L'expression violence conjugale a un sens très large et elle peut être utilisée tant dans le cadre de relations hétérosexuelles qu'homosexuelles. La violence conjugale s'inscrit donc dans une relation de couple entre adultes. Elle est le résultat d'un rapport de force qui régit des comportements de contrôle et de pouvoir envers la conjointe. Les agressions peuvent se manifester sous une forme physique, psychologique, verbale et sexuelle et au moyen de l'exploitation financière.

Les stratégies fréquemment utilisées par l'agresseur pour maintenir le pouvoir et exercer un contrôle sont : isoler la partenaire sous prétexte de la jalousie; diminuer l'importance de l'agression et refuser de la reconnaître; recourir à la force et aux menaces; intimider sa conjointe, la blâmer et la rendre responsable de l'agression; utiliser les enfants pour susciter des sentiments de culpabilité et de peur chez la mère; et, tirer avantage du concept de «l'homme maître dans sa maison».

La violence faite aux femmes est-elle répandue?

Au moins une Canadienne sur huit est agressée par son mari ou son conjoint,¹ et la probabilité d'une agression est 13 fois

plus élevée dans sa propre maison que sur la rue par un étranger.² En 1990, au Canada, deux femmes par semaine ont été tuées par leur conjoint.³

Les conséquences de la violence faite aux femmes

Lorsqu'elles sont isolées et constamment critiquées, les femmes se sentent souvent prises au piège, accusées de l'agression qu'elles ont subie, confuses et gagnées par la folie. Elles peuvent en arriver à éprouver de la difficulté à différencier leurs besoins de ceux des autres. En l'absence d'intervention ou de soutien, la violence a notamment pour effets sur les femmes qui en sont victimes : une généralisation du sentiment d'impuissance; la dépression et les idées suicidaires; le stress aigu et l'anxiété; la honte et une faible estime de soi; la rage envers soi-même et les autres; et, des blessures et la mort.

Les mêmes effets sont souvent perceptibles chez les enfants qui ont été témoins de la violence exercée envers leur mère. De plus, ces derniers risquent fortement d'être aussi les victimes de l'agresseur.

Buts des groupes de femmes violentées

- Réduire l'isolement et permettre aux femmes de se rencontrer et de partager leurs expériences communes.
- Partager de l'information, s'entraider et se fournir un soutien affectif. Explorer les possibilités d'action et les stratégies de prise de pouvoir sur leur vie.

- Comprendre les modèles de pouvoir et de contrôle qui sont à la source de la violence. Comprendre comment l'expérience des femmes violentées se rattache aux expériences des femmes en général et découvrir les démarches que peuvent entreprendre les femmes pour changer la situation.
- Déterminer les effets de la violence pour rehausser l'estime personnelle et regagner la confiance en soi. En aidant une autre femme à se recentrer sur ses propres besoins et valeurs, la participante peut reconnaître ses forces et ses réalisations grâce à l'encouragement et au soutien des membres du groupe.

Pourquoi avoir recours à des animatrices formées et recrutées parmi les pairs?

La plupart des groupes de soutien pour femmes violentées ont recours à des animatrices formées et recrutées parmi les pairs pour créer une atmosphère de rapprochement, d'engagement et de confiance, trois éléments essentiels à un partage ouvert et honnête. Les animatrices des groupes de pairs exercent un leadership qui génère un climat de soutien, d'apprentissage et de changement. Elles agissent à titre de personnes-ressources et fournissent une structure et une orientation sans jouer un rôle d'autorité quant à la direction et au contenu des rencontres.

Les professionnel(le)s peuvent coûter cher et être formé(e)s sur la base d'une relation de pouvoir où l'expert aide, conseille et prend en charge la cliente. Ce style de leadership reproduit le déséquilibre de pouvoir qui est présent dans une relation de violence; ce qui maintient la femme dans la difficulté de faire ses propres choix et de se prendre en charge.

Rôles des animatrices

- Travailler en équipe de deux (coanimation) pour donner l'exemple d'une relation de travail empreinte d'égalité et de collaboration.
- Créer un climat chaleureux et détendu qui favorise l'acceptation de l'autre.
- Entamer une discussion sur les lignes de conduite du groupe qui mettent en relief l'importance de la confidentialité et de l'absence de jugement.
- Respecter les lignes de conduite que le groupe s'est donné en mettant l'accent sur les comportements qui peuvent compromettre la sécurité physique et émotive des participantes.
- Porter une attention particulière aux expériences collectives et encourager les participantes à travailler à partir d'un thème choisi collectivement.
- Encourager les femmes à partager leurs expériences et leur savoir, et fournir l'information requise.
- Administrer les finances du groupe et assumer la responsabilité auprès de l'organisme parrain.

Les animatrices doivent faire référence à leurs propres expériences d'agression, de sexisme et de domination et jouer un rôle actif durant les exercices et les discussions.

Préparation à la coanimation de groupes

L'organisme parrain doit fournir de la formation aux animatrices ou du moins déterminer si ces dernières ont la formation nécessaire pour animer de tels groupes. À titre d'exemple, les «Battered Women Support Services» (BWSS) de Vancouver offrent une formation de 80 heures de cours et un stage de trois mois qui se poursuit en séances de formation complémentaires.

Qui devrait animer des groupes?

Un des premiers critères de sélection est la réceptivité. Pour devenir animatrices, les femmes victimes de violence conjugale doivent avoir déterminé les effets que la violence a eus sur elles et être suffisamment avancées dans leur processus de «guérison» pour pouvoir prendre un certain recul face à leur expérience personnelle. Celles qui n'ont pas été victimes de violence doivent être capables de comprendre les points communs de la vie de toutes les femmes ainsi que le risque d'agression qui est présent pour toutes et chacune.

Lorsque cela s'avère possible, il est essentiel de payer (selon des honoraires) les animatrices recrutées parmi les pairs afin de reconnaître l'exigeante formation requise, les responsabilités assumées, l'engagement et les habiletés d'animation dont elles font preuve.

Que doivent apprendre les animatrices?

Elles doivent :

- Être partie prenante de la lutte que mènent les femmes du groupe. Ne pas dire quoi faire aux participantes et ne pas présumer être des expertes en violence conjugale.
- Comprendre les relations de pouvoir et de contrôle telles que vécues dans les relations de violence, ainsi que les effets psychologiques de la violence sur la femme et les enfants.
- Reconnaître le contexte social et historique de l'oppression des femmes et s'assurer de ne pas reproduire, en tant qu'animatrices, le rapport hiérarchique et dominateur qui caractérise les situations d'oppression et d'agression.
- Être capables de faire le lien entre l'oppression des femmes et toutes les autres formes d'oppression (par ex. la discrimination basée sur la race, la classe sociale et l'orientation sexuelle).
- Développer des aptitudes d'écoute, de counseling et d'animation. Reconnaître les limites de leur rôle de soutien et comprendre que la tâche d'animatrice ne consiste pas à «sauver» les femmes du groupe.
- Acquérir des aptitudes d'intervention en cas de crise, y compris l'intervention en cas de suicide.

Établir des structures de groupes

Le groupe de soutien peut être structuré de façon restreinte, soit à accès limité, ou ouverte, soit à accès continu. Le groupe restreint est mis sur pied pour un certain nombre de semaines, n'admet aucune nouvelle participante après les quelques premières séances et a recours aux mêmes animatrices pour toute la durée de la démarche. Un programme est élaboré selon les besoins des participantes.

Le groupe à accès continu peut être formé pour une période précise ou être permanent. La participation des membres varie, puisque les femmes peuvent se joindre au groupe à toutes les semaines et se retirer quand bon leur semble. Un sujet de discussion peut être déterminé à l'avance pour chacune des séances ou être plutôt choisi sur place selon les besoins des participantes. Les animatrices peuvent changer tout au long du programme.

Exemples de groupes de soutien

Voici quelques exemples de groupes de soutien existants, créés pour répondre à différents besoins.

- Groupes de soutien «portes ouvertes»
 - Les groupes sont offerts à longueur d'année, deux fois par semaine : une fois le jour et une fois le soir.
 - Les femmes n'ont pas à s'inscrire à l'avance. Elles peuvent y participer à titre d'essai et elles peuvent y assister aussi souvent qu'elles le désirent.
 - On demande à chaque femme d'exprimer ses attentes par rapport au groupe de soutien ainsi que l'état actuel de sa situation par rapport à la violence subie.
 - Les animatrices encouragent les femmes à s'entraider et à se partager de l'information. Elles peuvent aussi proposer des exercices qui se rapportent aux thèmes de la rencontre.
- Groupes de soutien d'une durée de dix semaines
 - Les femmes doivent s'inscrire à une liste et elles sont appelées lorsqu'un nouveau groupe est mis sur pied.
 - On établit avec les femmes un contrat qui les engage à participer aux dix séances et à nommer les sujets qui les intéressent. Il peut s'agir entre autres de la colère, de la peur, de la sécurité, de la sexualité, de l'amour, des questions juridiques, des rôles masculins et féminins, des services d'aide, des objectifs de vie, de la dépression ou du stress.
 - Chaque séance débute par un tour de table. Par la suite, les animatrices présentent les questions de discussion et les exercices suggérés. La soirée se termine par un autre tour de table.

Les exemples qui suivent peuvent être adaptés selon les nombreux besoins.

- Ateliers d'action : «Vers le changement»
 - Les ateliers sont offerts deux fois par année aux femmes qui ont participé à au moins un groupe de soutien d'une durée de dix semaines.
 - Les participantes reçoivent un guide qui rappelle les sujets traités lors des dix rencontres du groupe de soutien. Ce guide prévoit un exercice par semaine à effectuer à la maison.
 - L'organisation de cet atelier ressemble à celle des groupes de soutien d'une durée de dix semaines, sauf qu'au lieu de mettre l'accent sur la résolution des problèmes vécus, le contenu est davantage axé sur une auto-évaluation ou une introspection qui permet de fixer des objectifs à atteindre.
- Groupes de soutien pour lesbiennes victimes de violence
 - Ces groupes sont similaires aux groupes de soutien d'une durée de dix semaines.
 - On sélectionne les participantes de façon méthodique afin d'éviter qu'une «agresseuse» ne se joigne au groupe.
- Ateliers d'éducation
 - Quatre ateliers consécutifs sont offerts dans le but de discuter des thèmes suivants : le blâme et la culpabilité; rompre les modes de comportement établis; comment mettre des limites; et la liberté et la paix d'esprit.
 - Lors de ces ateliers, l'accent est mis sur la sensibilisation et l'éducation plutôt que sur le soutien affectif. L'organisation des ateliers s'inspire du programme de Duluth, Minnesota, «Domestic Abuse Intervention Program».⁴
 - Les femmes produisent le matériel et adaptent les exercices en fonction de leurs expériences.

La participation aux différents groupes est généralement gratuite. Des subventions sont parfois disponibles sur demande pour les frais de garderie et de transport.

Partage de l'animation

À la fin du programme des groupes de soutien animés par les pairs, les femmes ont appris à se connaître et à se faire confiance, et il arrive souvent qu'elles soient alors plus aptes à se partager l'animation du groupe de façon moins structurée. Ayant bénéficié du lien étroit qui unit les participantes, elles peuvent décider de continuer à se réunir à titre de groupe d'entraide. Dans un tel contexte, la réunion peut être entamée par l'une d'entre elles et elles peuvent toutes fournir du soutien, exprimer leurs commentaires et faire des suggestions en tout temps. Quand les membres comprennent et apprécient la participation de chacune des femmes du groupe, ce type d'animation peut apporter un très grand réconfort. Les discussions vont bon cours, le soutien donné et reçu est partagé équitablement à chacune des rencontres et les idées et les suggestions sont exprimées plus spontanément. Le groupe travaille en équipe.

Philosophie des groupes

Le modèle des groupes de soutien animés par les pairs repose sur le principe de la réciprocité. Les femmes sont les meilleures expertes lorsqu'il s'agit de leur propre situation. Grâce à l'entraide et au partage de l'information, elles peuvent prendre leur vie en main.

Les animatrices et les membres s'entendent sur les lignes de conduite suivantes : ne donner conseil qu'à la demande des femmes, et non quand elles croient que les participantes ont besoin de conseils; aider les femmes à découvrir ce qu'elles ressentent, plutôt que de juger ou de nier leurs sentiments; et, veiller à ce que la sécurité de chaque femme soit primordiale. Une femme n'est pas encouragée à faire des changements dans sa vie, si ceux-ci augmentent le niveau de risque dans lequel elle se trouve.

Les femmes qui ont besoin d'aide peuvent communiquer avec un service local d'écoute téléphonique, une maison d'hébergement ou de transition, un centre de femmes, le service de police, un hôpital ou les services téléphoniques provinciaux d'information aux victimes.

Références

- 1 Linda MacLeod. *Pour de vrais amours : prévenir la violence conjugale*. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987.
- 2 *Male Violence Against Women: The Brutal Face of Inequality*. Exposé au Sous-comité de la Chambre des Communes sur le statut de la femme, 13 février 1991. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1991.
- 3 *Ibid*
- 4 *In Our Best Interest: A Process for Personal and Social Change*. Minnesota Program Development, 1987. 206 West Fourth Street, Duluth, MN 55806, téléphone : 218-722-2781. Manuel et deux films vidéo.

Lectures et ressources suggérées

Les animatrices doivent absolument s'instruire sur les sujets liés à la violence conjugale avant de pouvoir animer un groupe. Voici donc une liste de lectures et de ressources suggérées à cette fin.

Sinclair, Deborah. (1985) *Pour comprendre le problème des femmes battues : guide de formation pour les conseillers et les intervenants*. Disponible dans les librairies du gouvernement de l'Ontario, Division des services de publication, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8, téléphone : 1-800-668-9938.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. (1990) *La violence conjugale, c'est quoi au juste?*

Brochure de 50 pages, une affiche et un film publicitaire de 30 secondes.

_____. (1991) *Les mensonges qu'Horrore me contait : guide de soutien à la démarche de reprise de pouvoir sur la vie*.

_____. (1987) *La sexualité blessée : étude sur la violence sexuelle en milieu conjugal*.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 5225 Berri, bureau 304, Montréal (Québec) H2J 2S4, téléphone : 514-279-2007.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. (1992) *La Violence Enfante la Violence : Guide de sensibilisation à la violence conjugale*.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, C.P. 67, succ. Longueuil, Longueuil (Québec) J4X 4X8. Prix 15 \$.

Office national du film du Canada, 1990. *Le Prince héritier* (vidéo de 37 minutes), sélection de films et vidéos sur la violence dans la famille.

Le présent feuillet d'information a été préparé par Janet Freeman et Karen Larcombe des «Battered Women's Support Services» de Vancouver.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes suivantes : Valerie Davis, «Program Against Abuse», centres de ressources communautaires de Goulbourn, Kanata et Carleton Ouest (Ontario); Joan Gillespie et Donna Denham, Programme sur la violence familiale, Conseil canadien de Développement social, Ottawa; Deborah Prieur, «Women's Research Centre», Vancouver; Dianne Prud'homme, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, Montréal.

Le Conseil canadien de Développement social tient à remercier le Programme de la promotion de la femme du Secrétariat d'État du Canada, le Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé et Bien-être social Canada pour leur contribution financière à la publication du présent feuillet d'information.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la violence conjugale ou d'autres formes de violence familiale, veuillez communiquer avec le : Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Direction générale des programmes de service social, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa (Ontario) K1A 1B5 ou, composez 1-800-267-1291. Par ATS, ☎ composez sans frais 1-800-561-5643.